

Veille santé Hongrie

Janvier 2024

Secteur public

Infirmières contractuelles

Le gouvernement prévoyait de supprimer les postes de d'infirmières contractuelles dans les hôpitaux à compter du 1^{er} janvier 2024, mais il a finalement été décidé de leur permettre de continuer d'exercer pour un maximum de 12h par semaine, mais munies d'une autorisation spéciale. L'objectif initial était de supprimer les contractuels des hôpitaux et d'augmenter le nombre de personnes à temps plein dans le secteur de la santé, sous le statut instauré en 2021. Mais plusieurs hôpitaux ont mis en garde contre les conséquences d'une telle décision. L'hôpital Szent János de Budapest a annoncé que la cardiologie, les services de gastro-entérologie, l'endocrinologie et la neurologie ne fonctionneraient qu'avec une capacité réduite jusqu'au 31 mars 2024. Le Centre national de santé publique et de pharmacie (NNGYK) a publié de nombreux documents sur son site web afin d'indiquer aux patients des solutions alternatives vis-à-vis des hôpitaux dont le fonctionnement serait perturbé par la mesure.

Qui sont les infirmières contractuelles ?

Ce sont celles engagées auprès d'une société extérieure à l'hôpital. Elles ont souvent une activité principale qu'elles complètent par contrats complémentaires. Cette situation est parfois jugée paradoxalement plus confortable en raison de la flexibilité qu'elle procure et d'un surplus de rémunération non négligeable. Ces contrats ne permettent toutefois pas d'obtenir de congés payés ou de congés en cas de maladie. Il est estimé que 10 à 15% des infirmières qui travaillent dans les hôpitaux hongrois ont un statut de contractuelles, ce qui sous-tend clairement que nombre d'hôpitaux hongrois ne pourraient pas fonctionner sans leur renfort.

Le souhait du gouvernement d'intégrer les infirmières sous le statut instauré en 2021 impliquait de les placer sous l'autorité directe de l'hôpital, de renforcer la prévisibilité en matière de personnel et de stabiliser les équipes. Mais le salaire actuel des infirmières n'est pas attractif et une hausse est envisagée pour mars. Selon Gergely Gulyás, le gouvernement souhaite fixer le salaire du personnel infirmier à 37% du salaire moyen des médecins. De ce fait, le salaire des infirmières devrait être augmenté de 20% en mars, pour atteindre 715 000 HUF.

Nouvelle taxe pour les sociétés pharmaceutiques

A côté de la taxe spéciale déjà instaurée le 22 décembre 2022, une nouvelle taxe a vu le jour récemment (décret 7/2024, publié le 26 janvier 2024) pour les sociétés pharmaceutiques, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Pour la taxe spéciale, le gouvernement souhaitait la supprimer cette année, mais s'est en réalité contenté de la modifier. Les taux ont été modifiés à partir du 1^{er} janvier 2024 et, selon les nouvelles règles, les coûts de recherche et développement (R&D) peuvent désormais être déduits de la taxe. La taxe spéciale est prélevée sur le chiffre d'affaires annuel net en vertu de la loi sur les impôts locaux.

La taxe spéciale modifiée à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- 0,5 % sur le montant qui ne dépasse pas 50 Mds HUF ;
- 1,5% pour la partie de l'assiette fiscale comprise entre 50 Mds HUF et 150 Mds HUF ;
- 4% pour la base d'imposition dépassant 150 Mds HUF.

La taxe sur les bénéfices supplémentaires introduite à partir du 1^{er} janvier 2024 (mais aussi pour l'année 2023 pour les entreprises dont l'exercice fiscal 2023 n'est pas encore clôturé) :

- 0,5% sur la partie jusqu'à 50 Mds HUF, c'est-à-dire identique au taux de la taxe spéciale ;
- 4% sur la partie de l'assiette fiscale comprise entre 50 Mds et 150 Mds HUF. Le taux est plus de 2 fois supérieur à celui de la taxe spéciale ;
- 7% pour la partie excédant 150 Mds HUF.

La base de la taxe sur les bénéfices supplémentaires est définie par la loi 100/1990 sur les impôts locaux (c'est-à-dire, de facto, sur la base de la taxe professionnelle locale), qui est déjà incluse dans l'impôt minimum global en raison de la modification de la base d'imposition.

Le ministre des Finances a avancé une justification emberlificotée après la publication du nouveau décret introduisant la nouvelle taxe : le gouvernement aurait eu pour objectif d'aider les fabricants de produits pharmaceutiques à faire en sorte que l'impôt minimum mondial, nouvellement mis en place lui aussi, soit une charge aussi légère que possible. Mais en ajoutant aussi que cette solution n'entraînerait aucune perte de recettes pour le budget de l'Etat et n'alourdirait pas la charge des entreprises pharmaceutiques hongroises...

Portfolio a soumis sa propre analyse de la situation nouvelle. Selon cette référence, le décret 7/2024 favorisera les fabricants de produits pharmaceutiques dans la mesure où la taxe spéciale devait figurer dans le bénéfice d'exploitation et que les chiffres d'EBITDA diminuaient à cause de cette taxe. Suite au nouvel amendement, l'impôt supplémentaire n'affecterait plus la ligne du résultat d'exploitation car inclus dans l'impôt minimum global à payer.

Les nouvelles règles prévoient également la possibilité de déduire de la taxe spéciale la taxe sur les bénéfices supplémentaires. Selon certains experts, dans de nombreux cas la taxe sur les bénéfices supplémentaires des produits pharmaceutiques éliminera 80 % de la taxe spéciale sur les produits. En d'autres termes, certains fabricants n'auront plus que 20 % de l'ancienne taxe spéciale en vertu des nouvelles règles, mais pourront en remplacer 80 % par la taxe sur les bénéfices supplémentaires, qui ne pèsera plus sur leur bénéfice avant impôt.

Premier élément concret dans cette situation pour le moins confuse et opaque : Richter a officiellement précisé se trouver dans l'obligation de devoir payer, au final, un impôt supplémentaire de 8 Mds HUF en 2024.

Nouveau décret : ajout de nouveaux médicaments à la liste des médicaments subventionnés par l'État

Après une interruption de deux ans, de nouveaux médicaments sont ajoutés à la liste des médicaments subventionnés par l'État. Selon une déclaration officielle du ministère de l'intérieur, cette décision permettra à 35 à 40 000 patients de recevoir plus facilement des soins.

Selon les laboratoires pharmaceutiques innovants, ce changement de législation, intervenu le 1^{er} janvier 2024, constitue une avancée considérable pour les patients, le corps médical et l'industrie pharmaceutique.

Les 52 médicaments inclus couvrent 38 domaines thérapeutiques et représentent une subvention de 30 Mds HUF pour les 40 000 patients selon le communiqué de presse du ministère. Les domaines concernés sont l'oncologie, l'oncohématologie, l'insuffisance cardiaque chronique, la maladie de Parkinson et la maladie de Wilson.

Dettes des hôpitaux

À la fin de l'année 2023, les hôpitaux publics avaient une dette de 62,2 Mds HUF malgré l'aide de 90 Mrds HUF du gouvernement. Les données détaillées montrent que la dette des hôpitaux s'élevait à 52,2 Mds HUF, contre 130 Mds HUF à fin novembre, et que la dette des cliniques universitaires s'élevait à 10 Mrds HUF.

Selon László Rásky, Secrétaire général de l'Association des technologies médicales, les institutions ont augmenté leurs commandes d'équipements à la fin de l'année dernière pour anticiper une prochaine hausse des prix. Il a également confirmé que la hausse de la dette continuait toujours en janvier, avec un arriéré d'environ 70 Mds HUF pour les hôpitaux. Selon certaines rumeurs, le gouvernement devrait de nouveau intervenir pour aider les hôpitaux à régler les dettes. Une aide de 50 Mds HUF pourrait ainsi être accordée d'ici la fin de l'année.

Liste d'attente pour des opérations

Pénzcentrum a fait valoir que le Fonds national d'assurance maladie (NEAK) avait modifié sa communication sur les listes d'attente en chirurgie. Dorénavant, NEAK indique le nombre de personnes en attente de plus de 60 jours dans ce domaine. En conséquence, la liste apparaît raccourcie, mais le nombre total de personnes qui attendent réellement n'a pas diminué. A titre d'exemple : en novembre 2023, près de 13 000 patients attendaient une chirurgie de la cataracte, ce nombre est actuellement de 4 200 ; même chose pour la chirurgie du genou : l'année passée 11 000 personnes étaient sur la liste, en 2024 seulement 6 600.

Couverture nationale des soins d'urgence pédiatrique

La couverture nationale des soins d'urgence pédiatrique est désormais complète suite au développement de six sites et au financement de 19,1 Mds HUF issu de fonds européens, selon la Direction générale des hôpitaux nationaux (OKFŐ). Les fonds non remboursables ont été utilisés pour créer un système d'urgence pédiatrique et de traumatologie pédiatrique afin de permettre à un enfant gravement blessé de recevoir les meilleurs soins possibles dans les 90 minutes, où qu'il se trouve dans le pays. En plus d'un investissement dans une infrastructure supérieure à 8 600 m², un système d'urgence pédiatrique moderne a été développé.

Evolutions bienvenues dans le traitement de l'infertilité en Hongrie

Selon Péter Takács, secrétaire d'Etat à la santé, les services offerts dans des cliniques de fertilité seront modernisés. Afin d'améliorer l'accès au dépistage de l'infertilité, huit cliniques ambulatoires de traitement de l'infertilité seront créées en Hongrie cette année, et la gamme de médicaments bénéficiant d'une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale sera étendue.

Le système sera conçu pour minimiser le nombre d'embryons non implantés et tiendra compte des aspects médicaux et bioéthiques. Les financements seront également ajustés en conséquence.

Le secrétaire d'Etat a souligné que l'objectif du gouvernement était d'assurer la naissance de chaque enfant souhaité. Les changements ont été apportés pour garantir que les couples hongrois bénéficient des procédures les plus modernes et les mieux acceptées sur le plan médical, avec les meilleurs résultats possibles.